

Gestion budgétaire et pluriannuelle des investissements – autorisation de programme / crédit de paiement - AP/CP



Objectifs pédagogiques

Maîtriser les techniques de programmation des investissements
Comprendre les impacts budgétaires des décisions d'investissement



Formateur

Jean-Baptiste Gaudin,
consultant - co-gérant



Durée, dates, lieux

1/2 journée - 3h

mercredi 10 février - 14h à 17h,
Châlons

jeudi 11 février - 9h à 12h,
Gueux

jeudi 17 juin - 14h à 17h,
Châlons

vendredi 18 juin - 9h à 12h,
Champfleury

Les enjeux d'une gestion par programme

Intérêt d'une gestion par programme
Risque budgétaire de l'absence de programme
Les avantages d'une gestion par programme
Du programme à l'opération
Les écueils à éviter

Gérer son programme d'investissement sur le mandat

En amont, disposer d'une stratégie financière
Préparer son plan pluriannuel d'investissement - PPI
Plan pluriannuel de fonctionnement - PPF - à ne pas oublier
PPI et PPF, deux outils pour traduire l'ensemble du programme

La gestion en AP/CP, outil de gestion de la PPI

Éléments de définition
Les avantages et inconvénients de cette gestion
La mise en œuvre
Exemples d'application

Comment définir sa capacité d'investissement

Cerner le lien entre l'épargne et l'investissement
Evaluer son besoin de financement de l'investissement
Établir sa stratégie à moyen, long et très long terme

Bulletin d'inscription un par personne - à dupliquer

renvoyer à
association@maires51.fr



Coordonnées personnelles (indispensables pour le suivi des inscriptions)*

Mme, M. Prénom NOM _____

Fonction _____

Nom de la collectivité _____

Mail _____ Mobile/tél _____

(direct ou à défaut mairie – indispensable pour la confirmation)

Date :

Signature du participant

Pour les règlements par mandat
**cachet de la collectivité et signature
du Maire ou du Président**

Date retenue : _____

Repas oui non

Règlement

mandat, 65€ : rappel,
compte 6535 - la
formation est une
dépense obligatoire
pour la collectivité -
signature du maire ou
président obligatoire

DIF élus, 3h déduites
**Prérequis : inscription
minimum 2 mois à
l'avance**

* Les informations collectées feront l'objet d'un traitement informatique.
Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez
d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que
vous pouvez exercer en vous adressant à l'Association des Maires de la Marne.